CLDR – Présentation de l'esquisse des aires de convivialité

Compte-rendu / 7 juin 2022

Commune de Saint-Léger

Participants :

- Pour les membres de la CLDR (22) : voir liste en annexe 1
  dont pour le Collège communal : Fabian Forthomme, Monique Jacob
- Pour l'auteur de projet Alexandre Vandiest, François Crucifix et Clara Villaverde
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Nicolas Lecuivre et Alisée Lequeux

Ordre du jour :

- Présentation de l'esquisse des espaces de convivialité par l'auteur de projet

Annexe

- Liste de présences

1. Espace convivial de Chatillon : sources du Ton

<u>Présentation par l'auteur</u>
L'auteur a cherché à utiliser au mieux les possibilités existantes du terrain, à agir de manière légère sur le site, en conservant son relief et la végétation existante. Sur la partie plate du terrain, à proximité de la route, sont disposés les terrains de pétanque, le petit bâtiment multifonctionnel (avec un bloc sanitaire) et l'espace pique-nique (barbecue). Les deux merlons sont conservés pour profiter de leur relief. Un petit parcours (circuit vélo enfants) s'étend autour de la zone verte centrale où l'on retrouve également une plaine de jeu « forestière ». Sont également prévus une zone verger didactique et des petits sentiers découvertes, dont un qui descend vers la source en passant dans un « mini-canyon ». Certaines fonctions pourront faire l'objet d'une réalisation ultérieure par le biais d'appels à projet de type « BiodiverCité » ou des projets avec les écoles notamment.
L'auteur propose que la circulation autour de l'espace se fasse en sens unique pour la sécurité (instaurer un parcours giratoire).

Estimatif (TVAC) : 459.611,24 euros.

Remarques CLDR :

- Ne pourrait-on pas relier tout de suite la piste cyclable ?
  La zone boisée entre la route et le Ravel est privée. De nombreux passages (chemins de chèvres) existent et montrent que le propriétaire n'a pas de souci à ce propos. Une démarche d'officialisation de ce passage pourra être entreprise par la commune.
- Y-a-t-il des parkings qui seront recréés ?
  Il s'agit surtout d'utiliser les zones enherbées qui servent d'ores et déjà de parkings, sans apporter d'artificialisation du sol, mais en canalisant légèrement par quelques marquages.
- Le voisinage se plaint d'ores et déjà des bruits du foot. Ce projet ne va-t-il pas apporter de nouvelles nuisances ? Comment les anticiper au mieux ?
  Un règlement d'utilisation et une gestion communale pourront permettre d'éviter les problèmes. L'auteur analysera de quelle manière un changement de disposition des merlons pourrait contribuer à limiter les nuisances.
- Comment garantir l'entretien et éviter que la végétation ne reprenne ses droits ?
  La commune appliquera la gestion différenciée afin de limiter l'effort d'entretien. A noter que la commune applique le 0 phyto depuis près de 15 ans et a donc acquis

une expertise en la matière. Un pâturage par des chèvres pourrait également être envisagé dans certaines zones (ex : verger).

- Le terrain multisport ne devrait-il pas être plus grand, notamment pour permettre des échauffements occasionnels du club de foot ?
  Le terrain est avant tout destiné aux adolescents et devra rester accessible au tout public. La limitation de sa taille (match de basket à 3 contre 3) permet une limitation des nuisances. La commune tranchera quant à la dimension à lui donner.
- Lors de match, les voitures stationnent également le long de la voirie, il est important qu'aucun enfant ne déboule sur cette route pour éviter tout accident.
- Le bloc sanitaire sera-t-il facilement gérable ?
  Il nécessitera une gestion communale, mais semble essentiel afin d'éviter des toilettes sauvages sur le site. Pourquoi pas envisager une surveillance par caméra à ce niveau-là.
- L'éclairage dépendra uniquement du terrain de pétanque.

L'auteur conclut en insistant sur le fait que la mixité des fonctions est gage de bonne utilisation et d'autosurveillance à tous niveaux.

2. Espace convivial de Saint-Léger : place de Choupa

Présentation par l'auteur
Idéalement situé au cœur de Saint-Léger, non loin du lac de Conchibois et de Wachet, l'espace est d'ores et déjà très fréquenté par les habitants et notamment la jeunesse. L'auteur propose un aménagement très léger (très peu d'intervention), avec création d'une plage du Ton (en pelouse) sur la bande plate en contrebas, agrémentée de deux lavoirs. Les marronniers sont conservés et un petit cheminement est créé. La zone verte jouit d'une partie ensoleillée et d'une partie ombragée. Pour donner plus de cohérence à l'espace, il est proposé la création d'un amphithéâtre de verdure (constitué de deux rangées de blocs d'assise, donc +/- une hauteur de 80 cm). Le passage sur le petit ponton sera limité au

passage pédestre. Le projet comprendra également la réhabilitation du mur en face du terrain de basket.

Estimatif (TVAC) : 120.794,30 euros.

Remarques CLDR :

- La création de la plage va-t-elle nécessiter la modification des berges ?
  Non, il s'agit juste de recréer la plateforme historique, sans toucher à la berge. La zone est finalement juste rendue accessible, et constitue, grâce au cours d'eau et au talus à végétation dense, un petit cocon de tranquillité.
- Ne devrait-on pas prévoir des haies de sécurité vers le rond-point? Ou des dispositifs pour réduire la vitesse ?
  La Commune préfère éviter de fermer l'espace, l'ouverture étant finalement tout aussi sécuritaire (la vue est plus dégagée). L'installation de fleurs en chicane est intéressante, mais ne doit pas empêcher le passage du charroi.
  L'utilisation du site ne doit pas se voir perturbée, il faut assurer la satisfaction des utilisateurs, organisateurs des festivités.
- Le site ne sera pas éclairé.

3. Espace convivial de Meix-le-Tige : complexe sportif

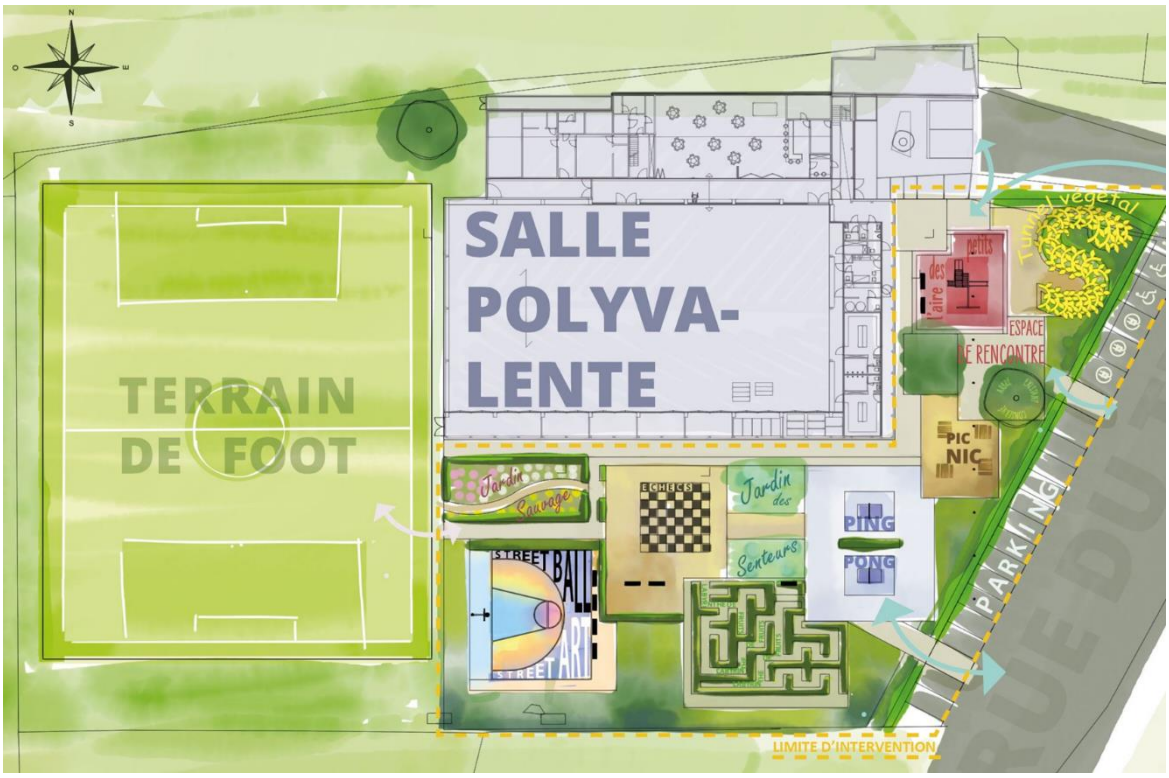

<u>Présentation par l'auteur</u>
La situation à Meix est très différente puisqu'il s'agit d'un terrain actuellement vide (un terrain de foot). L'espace convivial de Meix prendra sa place dans le pourtour du futur bâtiment polyvalent (petit centre sportif et culturel) qui sera construit à l'entrée du village. Le projet est dès lors dépendant de la construction de ce complexe (travaux programmés pour fin 2023). L'espace disponible est petit mais combine de multiples fonctions densément enchâssées.

S'y croisent des parties à fonctions diverses : sociales, ludiques, sportives. Les parties artificialisées sont systématiquement entrecoupées d'espaces naturels (jardin senteur, labyrinthe végétal, tunnel en saule …). L'idée est de proposer ces fonctions aux habitants dans une optique « puzzle », avec donc la possibilité de les changer ou de les permuter selon les souhaits.

Estimatif (TVAC) : 250.155,40 euros.

Remarques CLDR :

- Quelles incidences sonores pour le voisinage ? Les habitations sont à proximité directe du site. Un juste milieu devra être trouvé pour ne pas générer trop de nuisances. A noter que l'espace est localisé sur un espace d'ores et déjà utilisé pour des activités (terrain de foot).
- Les différentes fonctions proposées sont intéressantes (très différentes de ce que l'on voit d'habitude), mais ne rencontrent pas un besoin actuel important des jeunes qui réclament un terrain multisport. Le projet tel que présenté par l'auteur de projet n'est malheureusement pas adapté.
- Il n'est pas possible de partager le terrain appartenant au foot.
- Le parking en bord de route ne sera pas suffisant.
- Les timings du projet de construction de la salle polyvalente et ceux de mise en œuvre des espaces de convivialité pourront-ils facilement se rencontrer ?
  - ⇨ Le projet sera revu en fonction des remarques. Les possibilités d'intégration de parking et d'un terrain multisports plus grand seront étudiées par l'auteur.
  - ⇨ Etant donné que le subside est plafonné (80% jusqu'à à 500.000 euros, donc un subside maximal de 400.000 euros), il pourrait être plus simple de réaliser le projet de Meix sur fonds propres. Cette question sera débattue avec l'administration (DGO3) le 28 juin prochain.

Remarques générales :

- Quelle accessibilité PMR des différents sites ? Cette question a été prise en considération de manière systématique. L'entièreté du site de Châtillon ne pourra toutefois pas être rendue accessible (pas la partie plus « sauvage »).
- Sur chaque site, présence d'un bouton-poussoir avec eau potable.
- Attention de toujours bien penser à toutes les générations.

Pour la FRW,
Alisée Lequeux & Nicolas Lecuivre

Annexe 1 : grille de présences

Membres CLDR présents (22)	
Samuel	COLLET
Nicky	COURTEAUX
Alain	DELCOUR
Patrick	DEMAZY
Gérard	EVRARD
Anne-Marie	FIORELLO
Fabian	FORTHOMME
Laurence	GAVROY
Vinciane	GIGI
Jean-Claude	HENROZ
Léon	HISSETTE
Monique	JACOB
Xavier	KLEIN
Iwan	LAPLANCHE
Muriel	LEFEVRE
Coralie	MAHIN
Michel	MARCHAL
Stany	MICHEL
Eric	MOORS
Didier	THIRY
Jean-Louis	TRINTELER
Bérengère	VAN BRANTEGHEM

Excusée (1)	
Céline	VERKAEREN